



Distr. générale  
29 juillet 2021

Français  
Original : anglais



## Programme des Nations Unies pour l'environnement

### Douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, partie II

En ligne, 23–29 octobre 2021

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire du segment  
préparatoire\*

**Questions relatives à la Convention de Vienne :**  
**état du Fonds général d'affectation spéciale destiné**  
**à financer des activités de recherche et d'observations**  
**systématiques au titre de la Convention de Vienne**

## Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne

### Note du Secrétariat

#### I. Introduction

1. Dans sa décision XI/2, la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone a demandé au Secrétariat de lui faire rapport, à sa douzième réunion, sur le fonctionnement, les contributions et les dépenses du Fonds général d'affectation spéciale pour le financement des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne (le « Fonds d'affectation spéciale ») et sur les activités financées par le Fonds d'affectation spéciale depuis sa création, ainsi que sur les travaux du Comité consultatif supervisant les activités menées au titre du Fonds d'affectation spéciale. En conformité avec cette décision, la présente note fournit un aperçu des questions susvisées.

2. Les objectifs et activités du Fonds d'affectation spéciale sont au cœur des travaux menés par les Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne, en raison non seulement de leur mandat au titre de la Convention de Vienne mais aussi de leurs responsabilités nationales. Les Directeurs de recherches sur l'ozone ont examiné l'état et les activités du Fonds d'affectation spéciale, ainsi que les travaux du Comité consultatif, lors de la deuxième partie de leur onzième réunion qui, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), s'est tenue en ligne du 19 au 23 juillet 2021<sup>1</sup>. Sur la base de cet examen, les Directeurs de recherches sur l'ozone ont formulé plusieurs recommandations, qui figurent dans le rapport de leur réunion<sup>2</sup> et ont été reproduites dans le document UNEP/OzL.Conv.12(II)/7 pour examen par la Conférence des Parties à la Convention de

\* UNEP/OzL.Conv.12(II)/1-UNEP/OzL.Pro.33/1.

<sup>1</sup> La première partie de la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone s'est tenue en octobre 2020 et n'a porté que sur des questions liées aux lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées.

<sup>2</sup> <https://ozone.unep.org/system/files/documents/COP-12-II-7E.pdf>.

Vienne lors de la deuxième partie de sa douzième réunion<sup>3</sup>. Parmi les autres questions devant être examinées par les Parties figure la mise en œuvre par le Comité consultatif de la stratégie à long terme et du plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale, comme également requis par la Conférence des Parties dans sa décision XI/2.

## II. Le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale

3. Le Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne a été créé par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2002, en vertu de sa décision VI/2. Il s'agit d'un fonds extrabudgétaire destiné à recevoir des contributions volontaires des Parties et des organisations internationales en vue de financer certaines activités de recherche et d'observations systématiques relatives à la Convention dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

4. L'objectif principal du Fonds d'affectation spéciale est, conformément à la décision VI/2, de fournir un appui complémentaire à l'entretien et à l'étalonnage des stations au sol existantes de la Veille de l'atmosphère globale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), chargées de surveiller la colonne d'ozone, les courbes de répartition de l'ozone et le rayonnement ultraviolet dans les pays en développement et les pays en transition, pour assurer une couverture géographiquement équilibrée. Dans la décision, la Conférence des Parties reconnaissait également qu'il fallait envisager d'appuyer d'autres activités recensées par les Directeurs de recherches sur l'ozone, en consultation avec les Coprésidents du Groupe de l'évaluation scientifique et du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement du Protocole de Montréal, pour améliorer le réseau d'observations et la recherche.

5. L'OMM et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), représenté par le Secrétariat de l'ozone, ont signé en septembre 2005 un mémorandum d'accord sur les arrangements institutionnels pour la prise de décisions concernant l'allocation de fonds au Fonds d'affectation spéciale, qu'ils ont présenté à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa septième réunion, tenue en 2005. Dans sa décision VII/2, la Conférence des Parties a prié le PNUE et l'OMM de poursuivre leur coopération en ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale conformément aux termes de ce mémorandum, étant entendu que cet accord pourrait être modifié le cas échéant pour répondre à l'évolution des besoins et des conditions.

6. Le Fonds d'affectation spéciale a démarré en février 2003, pour une durée de cinq ans se terminant le 31 décembre 2007. Le Fonds a ensuite été prolongé trois fois. La prorogation actuelle prendra fin le 31 décembre 2026. La demande portant sur la troisième prorogation, énoncée dans la décision XI/2 en 2017, a été approuvée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement lors de sa troisième session, en décembre 2017, dans sa décision 3/3<sup>4</sup>.

## III. Le Comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale

7. Depuis 2015, les activités menées au titre du Fonds d'affectation spéciale sont supervisées par un comité consultatif, créé en vertu de la décision X/3, adoptée par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2014. La décision prévoyait que le Comité serait composé de 10 membres, dont deux Coprésidents du Groupe de l'évaluation scientifique, les deux Coprésidents de la réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, un représentant du Secrétariat de l'ozone, et au maximum cinq scientifiques et experts compétents en matière d'observation de l'ozone, plus un représentant de l'OMM en qualité d'observateur, constituant autant que possible un mélange équilibré de représentants des différentes régions géographiques et des deux sexes<sup>5</sup>. Le mandat du Comité, élaboré et adopté à sa deuxième réunion en octobre 2016, peut être consulté sur le site Web du Secrétariat de l'ozone<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> La première partie de la douzième réunion de la Conférence des Parties s'est tenue en novembre 2020 et a été consacrée uniquement à l'examen du budget du Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour 2020 et 2021.

<sup>4</sup> Décision 3/3 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, sur la gestion des fonds d'affectation spéciale et des contributions à des fins déterminées, sect. II, par. 7 F c).

<sup>5</sup> La composition actuelle du Comité consultatif est disponible sur le site du Secrétariat de l'ozone à l'adresse : <https://ozone.unep.org/vienna-advisory>.

<sup>6</sup> <https://ozone.unep.org/sites/default/files/Terms-of-reference-for-the-Advisory-Committee-of-the-Trust-Fund.pdf>.

8. Le Comité, qui se réunit par voie électronique ou en marge des réunions pertinentes, s'est réuni neuf fois depuis sa création en 2015<sup>7</sup>.
9. Conformément à la décision X/3, le mandat du Comité consultatif est :
- a) De définir une stratégie à long terme, assortie d'objectifs et de priorités, compte tenu des quatre objectifs globaux arrêtés par les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur neuvième réunion<sup>8</sup> ;
  - b) D'élaborer un plan d'action à court terme tenant compte des besoins les plus urgents du Système mondial d'observation de l'ozone et faisant le meilleur usage possible des ressources dont dispose le Fonds d'affectation spéciale ;
  - c) D'assurer le contrôle de la qualité de chacun des projets élaborés au titre du Fonds d'affectation spéciale, en s'attachant à assurer un équilibre régional dans les projets financés par le Fonds et en déterminant les possibilités qui s'offrent en matière de financements complémentaires afin de maximiser les ressources du Fonds.
10. La stratégie à long terme et le plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale, élaborés par le Comité consultatif après réception des informations en retour des Directeurs de recherches sur l'ozone à leur dixième réunion, en mars 2017, ont été présentés à la Conférence des Parties lors de sa onzième réunion, en novembre 2017<sup>9</sup>. La Conférence des Parties a ensuite adopté la décision XI/2, dans laquelle le Comité consultatif était prié de mettre en œuvre, avec l'aide de l'OMM et du Secrétariat de l'ozone, sa stratégie à long terme et son plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale. Les progrès du Comité sur cette question sont résumés dans la section VI ci-dessous et seront présentés à la Conférence des Parties pour examen lors de la deuxième partie de sa douzième réunion.
11. Conformément à son mandat, et compte tenu du paragraphe 3 de la décision X/2<sup>10</sup>, le Comité consultatif a évalué 18 activités depuis le début de ses travaux en 2015. Les conclusions des évaluations du Comité figurent à la section IV ci-dessous. Une mise à jour portant sur les travaux du Comité figure plus bas, en réponse à la décision XI/2.

#### IV. État du Fonds d'affectation spéciale

12. Dans sa décision XI/2, la Conférence des Parties à la Convention de Vienne a prié le Secrétariat de continuer d'inviter les Parties et les organisations internationales compétentes, le cas échéant, à apporter des contributions financières et/ou en nature à des projets bien définis et dotés d'un budget précis élaborés au titre du Fonds d'affectation spéciale. Le Secrétariat s'est donc acquitté de cette requête sur une base annuelle, la dernière correspondance de ce type adressée aux Parties datant du 16 octobre 2020. À la présente réunion, les Parties souhaiteront peut-être examiner l'état du Fonds d'affectation spéciale et les activités pour lesquelles un financement a été demandé mais non encore approuvé par le Comité dû au manque de fonds, et éventuellement faire des contributions volontaires.
13. L'état du Fonds d'affectation spéciale, de sa création en 2003 jusqu'au 31 juillet 2021, est décrit dans le tableau 1 (à la page 5 de la présente note). Au 31 juillet 2021, un montant total de 642 572 dollars avait été mis à disposition pour appuyer les activités menées au titre du Fonds d'affectation spéciale. Ce montant comprend les contributions financières volontaires directes de 14 Parties au Fonds d'affectation spéciale, les intérêts créditeurs, les gains/pertes de change encourus par le Fonds (39 962 dollars) et la contribution d'une Partie à l'OMM, versée à la condition que les fonds soient utilisés pour des activités au titre du Fonds d'affectation spéciale (35 545 dollars). Sur le montant total, 503 522 dollars ont été décaissés ou alloués au titre d'activités achevées, en cours ou prévues. Les fonds actuellement disponibles pour les activités futures, frais administratifs compris, s'élèvent à 139 050 dollars.

<sup>7</sup> Le 31 octobre 2015 (Dubai, Émirats arabes unis) ; le 9 octobre 2016 (Kigali) ; le 27 mars 2017 (Genève) ; le 11 octobre 2017 (en ligne) ; le 19 mars 2018 (en ligne) ; le 20 février 2019 (en ligne) ; le 20 février 2020 (en ligne) ; le 26 mars 2021 (en ligne) ; et le 12 juillet 2021 (en ligne).

<sup>8</sup> UNEP/OzL.Conv.10/6.

<sup>9</sup> UNEP/OzL.Conv.11/6, section E et annexe.

<sup>10</sup> Décision X/2, par. 3 : « D'accorder la priorité aux activités de renforcement des capacités, en particulier aux projets qui doivent en priorité bénéficier d'un financement du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne, relatives à l'inter-étalonnage des instruments, à la formation des utilisateurs d'instruments et à l'augmentation de la quantité de données d'observation sur l'ozone, notamment par la relocalisation des instruments Dobson disponibles ».

## V. Activités et coûts connexes

14. Depuis sa création en 2003 jusqu'au 31 juillet 2021, le Fonds d'affectation spéciale a décaissé ou alloué des fonds à l'appui de 19 activités, dont :
- a) Cinq activités parachevées en 2014, avant la création du Comité consultatif ;
  - b) Quatorze activités évaluées et approuvées par le Comité consultatif, dont : sept activités placées sur la liste des activités à financer en priorité lors de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone en 2014<sup>11</sup>, dont une a par la suite été subdivisée en deux activités<sup>12</sup> ; une activité supplémentaire<sup>13</sup>; et cinq des huit propositions de projet présentées en 2016 et 2017 en réponse à l'appel à propositions lancé par le Secrétariat en 2016 auprès des pays en développement et des pays en transition.
15. Au total, plus de 40 pays ont participé aux activités susmentionnées, et le montant total des fonds décaissés ou alloués au titre de ces activités s'élève à 503 522 dollars.
16. Toutes les activités bénéficiant d'un appui au 31 juillet 2021, et leurs coûts connexes, sont énumérées dans le tableau 2 (à la page 6 de la présente note). Elles comprennent :
- a) Deux étalonnages des instruments Brewer ;
  - b) Sept intercomparaisons d'instruments Dobson pour 30 pays au total ;
  - c) Un atelier sur la qualité des données ;
  - d) Deux stages de formation, pour les utilisateurs d'instruments Dobson et Brewer, respectivement ;
  - e) Deux relocalisations d'instruments Dobson (dont l'une doit encore être menée à bien) ;
  - f) Cinq projets (sur les huit propositions présentées en 2016 et 2017), dont : deux projets liés aux sondes pour l'ozone ; un projet de renforcement des capacités de gestion des données et d'étalonnage des instruments ; un projet pour la mise à disposition d'un instrument Brewer de seconde main ; et un projet portant sur l'achat d'instruments.
17. L'état des trois propositions de projet restantes (sur les huit propositions soumises en 2016 et 2017) est présenté au tableau 3.
18. En décembre 2020, le Secrétariat a invité les pays en développement et en transition à présenter de nouvelles propositions de projet au 30 juin 2021, en vue d'un possible appui par le Fonds général d'affectation spéciale. En réponse à cette invitation, 10 propositions ont été présentées par six Parties : le Brésil, la Chine, l'Équateur, l'Inde, le Mexique et le Pakistan. Les propositions du Brésil et du Mexique sont régionales et incluent d'autres pays. Le Secrétariat a transmis les propositions au Comité consultatif pour examen. Le Comité a déjà examiné la proposition du Pakistan et décidé de ne pas l'approuver<sup>14</sup>. Il examine encore les autres propositions, qui sont énumérées dans le tableau 4 (à la page 7 de la présente note).
19. Des informations sur les activités menées au titre du Fonds d'affectation spéciale sont également disponibles sur le site Web du Secrétariat de l'ozone<sup>15</sup>.

<sup>11</sup> Huit activités devant bénéficier d'un financement prioritaire ont été sélectionnées, dont une a par la suite été annulée.

<sup>12</sup> Voir tableau 2, activités 10 et 16.

<sup>13</sup> Voir tableau 2, activité 7.

<sup>14</sup> La proposition, intitulée « Upgradation of emissions and ambient monitoring facility at CEPS (Centre for Environmental Protection Studies), PCSIR (Pakistan Council of Scientific and Industrial Research) » et nécessitant un montant équivalent à 194 000 dollars (chiffre approximatif), a été considérée comme débordant de la portée de l'appel à propositions 2020 du Secrétariat.

<sup>15</sup> <https://ozone.unep.org/activities>.

Tableau 1  
**État du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne au 31 juillet 2021**  
(en dollars des États-Unis)

<i>Partie</i>	<i>2003-2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Total</i>
Afrique du Sud	60 000									60 000
Andorre	5 573									5 573
Australie			28 011							28 011
Autriche					17 773					17 773
Espagne	12 341									12 341
Estonie	2 000									2 000
Finlande	44 955	4 535		6 369	3 555	3 497	3 318	3 525		69 754
France	33 811			10 204	9 605			10 664		64 284
Kazakhstan	11 361									11 361
Norvège					27 943	28 438	32 537	36 132		125 050
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	40 987									40 987
Suède						44 121				44 121
Suisse	20 677				15 856	14 955			16 322	67 810
Tchéquie	18 000									18 000
<b>Montant total des contributions reçues et annoncées</b>	<b>249 705</b>	<b>4 535</b>	<b>28 011</b>	<b>16 573</b>	<b>74 732</b>	<b>91 011</b>	<b>35 855</b>	<b>50 321</b>	<b>16 322</b>	<b>567 065</b>
Gains/(pertes) de change	776			(342)	(276)	(1 355)	2 074	719		1 596
Intérêts créditeurs	26 893	693	201	1 040	1 291	2 690	3 243	2 315		38 366
<b>Total en espèces</b>	<b>277 374</b>	<b>5 228</b>	<b>28 212</b>	<b>17 271</b>	<b>75 747</b>	<b>92 346</b>	<b>41 172</b>	<b>53 355</b>	<b>16 322</b>	<b>607 027</b>
Dépenses/avances à l'OMM <sup>a</sup>	(102 885)		(24 251)	(29 373)	(72 932)	(27 923)	(130 287)	(33 899)	(42 351)	(463 901)
Activités approuvées										(22 600)
<b>Solde disponible (Fonds d'affectation spéciale)</b>										<b>120 526</b>
Contribution de l'Allemagne à l'OMM					35 545					35 545
Dépenses <sup>a</sup>							(17 021)			(17 021)
<b>Solde disponible (OMM)<sup>b</sup></b>										<b>18 524</b>
<b>Solde total disponible</b>										<b>139 050</b>

<sup>a</sup> Le montant comprend les frais administratifs facturés par le PNUE et l'OMM.

<sup>b</sup> En utilisant le taux de change des Nations Unies du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (1 dollar = 0,844 euro).

Tableau 2

**Financement des activités bénéficiant d'un appui du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne au 31 juillet 2021**

(en dollars des États-Unis, y compris les frais administratifs)

Activité n <sup>o</sup> a	Activités achevées	Fonds décaissés
1	Intercomparaison des instruments Dobson Dahab (Égypte), 23 février–12 mars 2004	16 950
2	Étalonnage de l'instrument Brewer n° 116 Bandung (Indonésie), 5–9 septembre 2006	18 193
3	Étalonnage de l'instrument Brewer n° 176 Katmandou (Népal), 20–26 septembre 2006	
4	Intercomparaison des instruments Dobson Irene (Afrique du Sud), 12–30 octobre et 15–26 novembre 2009	25 083
5	Atelier sur la qualité des données du réseau d'ozone total Hradec Králové (République tchèque), 14–18 février 2011	38 227
6	Relocalisation de l'instrument Dobson n° 14 (précédemment déployé à Tromsø, en Norvège) à Tomsk (Fédération de Russie) <sup>b</sup> , avril 2015 ; Stage de formation Dobson à Hradec Králové (Tchéquie), 7–14 avril 2015	13 593
7	Stage de formation Dobson à Amberd (Arménie), 28 septembre–4 octobre 2015	
8	Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Asie <sup>b</sup> Tsukuba (Japon), 7–25 mars 2016	27 445
9	Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Australie et l'Océanie <sup>b</sup> Melbourne (Australie), 13–24 février 2017	20 204
10	Campagne d'intercomparaison des instruments Dobson pour l'Afrique du Nord <sup>c</sup> El Arenosillo (Espagne), 4-15 septembre 2017	32 654
11	Stage de formation pour les utilisateurs d'instruments Brewer <sup>b</sup> Sydney (Australie), 4–9 septembre 2017	20 000 <sup>e</sup>
12	Proposition de projet conjoint OMM/Veille de l'atmosphère globale (VAG) et SHADOZ : Expériences d'intercomparaison de la sonde ozone Jülich 2017 <sup>d</sup> Jülich (Allemagne), 9–20 octobre et 23 octobre–3 novembre 2017	20 000
13a	Kenya : Renforcement des capacités de gestion des données et d'étalonnage des instruments : partie 1 <sup>d</sup> Hradec Králové (Tchéquie) ; et Payerne, Zürich et Dübendorf (Suisse), 18 juin–6 juillet 2018	25 015
13b	Kenya : Renforcement des capacités de gestion des données et d'étalonnage des instruments : partie 2 <sup>d</sup> Kenya, 18–27 mars 2019	17 021
14	Campagne d'intercomparaison Dobson pour l'Amérique latine et les Caraïbes <sup>b</sup> Buenos Aires (Argentine), 4–22 mars 2019	40 000 <sup>f</sup>
15	Équateur : projet Ecuadorian Highlands Ozonesondes (ECHOZ) <sup>d</sup> Cumbayá (Équateur), 1 <sup>er</sup> mars 2019–30 avril 2020 <sup>g</sup>	56 274
16	Campagne d'intercomparaison Dobson pour l'Afrique australe <sup>c</sup> Irene (Afrique du Sud), 7–8 octobre 2019	25 513
Activité N°	Activités en cours	Fonds décaissés
18	Kirghizistan : Appui technique, échange d'informations pour la surveillance atmosphérique sur les rives du lac d'altitude Issyk-Kul <sup>d</sup> 22 janvier-30 juin 2020 <sup>h</sup>	33 900
19	Comores : Projet concernant la création d'un observatoire de l'ozone aux Comores <sup>d</sup> 11 mai 2021–30 avril 2022	50 850
Activité N°	Activités prévues	Fonds alloués
17	Relocalisation de l'instrument Dobson n° 8 (antérieurement déployé à Spitsbergen, en Norvège) vers une Partie intéressée <sup>b,i</sup> (à déterminer)	22 600
<b>Montant total des fonds décaissés et alloués</b>		<b>503 522</b>

<sup>a</sup> Activités numérotées dans l'ordre dans lequel elles ont été approuvées.

<sup>b</sup> Inscrite sur la liste des activités devant en priorité bénéficier d'un financement par les Directeurs de recherches sur l'ozone à leur neuvième réunion, tenue en mai 2014.

<sup>c</sup> Les activités 10 et 16 avaient été inscrites sur la liste des activités devant en priorité bénéficier d'un financement à la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone comme une unique activité, mais ont ensuite été divisées en deux activités, couvrant respectivement l'Afrique du Nord et l'Afrique australe.

<sup>d</sup> Proposition de projet soumise en réponse à l'invitation du Secrétariat en 2016.

<sup>e</sup> Également financé par le Fonds d'affectation spéciale Brewer (Canada) à hauteur de 20 000 dollars.

<sup>f</sup> Le Fonds d'affectation spéciale n'a décaissé que 40 000 dollars sur les 50 000 dollars initialement alloués à l'activité, l'OMM ayant bien voulu couvrir les 10 000 dollars restants au titre d'un autre fonds d'affectation spéciale.

<sup>g</sup> Achevé le 30 juin 2021 en raison de retards liés à la pandémie.

<sup>h</sup> Devrait être parachevé au 31 mars 2025 en raison de retards liés à la pandémie.

<sup>i</sup> Relocalisation initialement prévue au Sri Lanka.

Tableau 3

**Propositions de projet reçues en 2016 et 2017 qui n'ont pas été approuvées ou sont en cours d'examen**

	<i>Proposition de projet</i>	<i>Fonds requis (en dollars des États-Unis)</i>	<i>État</i>
1	Bélarus : Préparation et conduite de sessions d'intercomparaison de trois instruments pour surveiller l'ozone total et le rayonnement ultraviolet dans le pays	50 000	À l'étude <sup>a</sup>
2	Oman : Mesure des variations diurnes et saisonnières de l'ozone pour améliorer l'état des connaissances en vue de réaliser des estimations des tendances de l'ozone : étude de cas sur Oman	50 000	Non approuvé
3	Togo : Construction et équipement d'un laboratoire pour la mesure continue de la couche d'ozone stratosphérique et de l'ozone atmosphérique	786 073	Non approuvé
<b>Montant total des fonds requis</b>		<b>886 073</b>	

<sup>a</sup> Le Comité consultatif a proposé un appui de 20 000 dollars à la place et prié le Bélarus de répondre à cette offre.

Tableau 4

**Nouvelles propositions de projet reçues en 2021 qui sont en cours d'examen par le Comité consultatif**

<i>Partie</i>	<i>Proposition de projet</i>	<i>Fonds requis (en dollars des États-Unis)</i>
Brésil	Réseau sud-américain de spectrophotomètres Brewer <sup>a</sup>	99 681
Chine	Intégration internationale et renforcement des capacités pour l'observation des substances réglementées dans les pays en développement d'Asie	50 000
	Communication internationale et nationale concernant la technologie de surveillance des SAO et des HFC, l'analyse des données et les méthodes de contrôle de la qualité	50 000
Équateur	Extension des opérations de sondage de l'ozone en Équateur, des Andes aux îles Galapagos : la synergie ECHOZ-SHADOZ	36 945
	Exposition au rayonnement ultraviolet et effets dermatologiques sur les personnes liées aux secteurs productifs des provinces de Pichincha, Guayas, Manabi, Pastaza et Galapagos, en Équateur	50 000
	Mise sur pied du Centre de recherche « Mitad Del Mundo » sur l'énergie solaire et l'ozone	50 000
Inde	Atelier de renforcement des capacités et de sensibilisation concernant la mesure de l'ozone stratosphérique et de l'ozone troposphérique ainsi que l'étalonnage du matériel de mesure de l'ozone	49 920
	Impact des changements dans les émissions de gaz à l'état de trace sur la couche d'ozone stratosphérique et le climat actuel et futur de l'Asie du Sud	50 000
Mexique	Surveillance de la bande « B » de rayonnement solaire ultraviolet en Amérique centrale et dans les Caraïbes <sup>a</sup>	50 000
<b>Montant total des fonds requis</b>		<b>486 546</b>

*Abréviations* : ECHOZ, Ecuadorian Highlands Ozonesondes (Hauts-plateaux équatoriens : sondes d'ozone) ; HFC – hydrofluorocarbones ; SAO – substance appauvrissant la couche d'ozone ; SHADOZ, Southern Hemisphere Additional Ozonesondes (Hémisphère Sud : sondes d'ozone additionnelles).

<sup>a</sup> Projet régional.

20. Malgré les ressources limitées du Fonds d'affectation spéciale, les activités entreprises ont été efficaces et importantes. Elles ont débouché sur des résultats positifs pour la poursuite et l'amélioration des observations systématiques à l'échelle mondiale. L'importance du Fonds d'affectation spéciale a été reconnue à plusieurs reprises par les Parties dans leurs décisions<sup>16</sup>. Il est toutefois clair que le solde à la disposition du Fonds est insuffisant pour couvrir les coûts associés aux propositions de projet qui pourraient lui être soumises à l'avenir. Les Parties souhaiteront peut-être examiner la situation et formuler des recommandations utiles.

## **VI. Fonds disponibles contre fonds requis pour les activités futures**

21. Les informations fournies ci-avant peuvent se résumer comme suit :

- a) Le revenu total du Fonds d'affectation spéciale de février 2003 à juillet 2021 (18 années), compte tenu des intérêts courus, des fluctuations des taux de change et de la contribution d'une Partie (l'Allemagne) à l'OMM pour les activités menées au titre du Fonds d'affectation spéciale, s'élevait à 642 572 dollars ;
- b) De février 2003 à juin 2021, des fonds ont été décaissés ou alloués à un total de 19 activités approuvées, dont les activités placées sur la liste des activités à financer en priorité lors de la neuvième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone en 2014 ;
- c) Le coût total des 19 activités approuvées s'élevait à 503 522 dollars ;
- d) Compte tenu des alinéas a) et c) ci-dessus, le solde actuellement disponible pour les activités, y compris les frais administratifs, est de 139 050 dollars ;
- e) Au moment de l'établissement de la présente note, 10 pays en développement avaient répondu à l'appel lancé en décembre 2020 par le Secrétariat aux pays en développement et en transition, tendant à la présentation de nouvelles propositions de projet susceptibles d'être appuyées par le Fonds d'affectation spéciale. L'une de ces propositions a déjà été examinée par le Comité consultatif et n'a pas été approuvée. La totalité du montant requis au titre des neuf propositions restantes s'élève à 486 546 dollars, un montant bien supérieur au solde se trouvant actuellement à la disposition du Fonds d'affectation spéciale.

## **VII. Progrès dans la mise en œuvre de la stratégie à long terme et du plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale**

22. Conformément à la décision XI/2, le Comité consultatif s'est employé à mettre en œuvre sa stratégie à long terme et son plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale, notamment en déterminant les lacunes et les besoins en matière de recherche et de suivi ; en étudiant la possibilité d'utiliser de nouveaux instruments présentant un bon rapport coût-performance ; en favorisant le resserrement des relations avec les institutions et réseaux compétents ; et en élaborant un plan stratégique de mobilisation des ressources. Les résultats des travaux du Comité dans ces domaines ont été présentés aux Directeurs de recherches sur l'ozone pendant la deuxième partie de leur onzième réunion, en juillet 2021, et sont résumés dans les paragraphes ci-après.

### **A. Recensement des lacunes et des besoins en matière de recherche et de suivi de l'ozone et des variables climatiques connexes**

23. Les lacunes en matière de recherche et de suivi recensées par le Comité consultatif ont trait à l'observation de l'ozone total, notamment dans les régions tropicales et subtropicales, où une observation plus soutenue est nécessaire ; les observations portant sur les courbes de répartition de l'ozone et les colonnes partielles d'ozone, notamment l'homogénéisation des données des sondes d'ozone et une meilleure compréhension des tendances de l'ozone troposphérique ; les activités d'étalonnage et de comparaison, en insistant sur une formation et un appui continus pour remédier à la mauvaise communication des données obtenues et assurer le maintien de mesures de qualité ; et la recherche sur l'ozone, concernant notamment les tendances de l'ozone dans la haute troposphère et la basse stratosphère, la validation des données satellitaires fusionnées sur l'ozone total et les profils de l'ozone et une participation plus marquée des scientifiques des pays en développement aux évaluations et autres processus décisionnels fondés sur des données scientifiques.

<sup>16</sup> Voir, par exemple, les décisions X/3 et XI/2 de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne.



24. Le Comité consultatif a également examiné la question des lacunes dans la surveillance des substances réglementées par le Protocole de Montréal. L'une des principales lacunes découvertes était le manque de mesures permettant d'identifier et de quantifier les émissions régionales de ces substances. Deux membres du Comité ont participé à la préparation d'un livre blanc sur la question, qui a été discuté lors de la première partie de la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, en octobre 2020. Sur la base des résultats présentés dans ce document, et compte tenu des ressources limitées du Fonds d'affectation spéciale, le Comité consultatif a décidé que la mesure des substances réglementées n'était pas une activité qui pouvait de manière viable bénéficier d'un appui au titre du Fonds d'affectation spéciale. De même, la mesure de certaines variables climatiques connexes a été considérée comme débordant de la portée du Fonds d'affectation spéciale. Il a donc été décidé que les activités du Fonds d'affectation spéciale devaient être limitées à la science servant à mesurer l'ozone.

## **B. Analyse de l'usage des nouveaux instruments, et promotion de la coopération avec les institutions et programmes pertinents et de l'appui qu'ils fournissent**

25. Le Comité consultatif a mené une exploration systématique des instruments nouveaux et rentables pour les observations au sol de la colonne d'ozone, en tenant compte de l'expérience et des informations acquises dans le cadre de diverses campagnes d'intercomparaison menées au titre du programme Veille de l'atmosphère globale (VAG) de l'OMM. La principale constatation découlant de cette exploration est l'émergence de nombreux instruments exacts et précis ; cependant, leur utilisation exige concrètement une expertise, une capacité financière, une capacité de réparation et une infrastructure actuellement limitées aux pays développés. Il est prévu que des instruments moins coûteux, robustes et faciles à utiliser feront leur apparition en temps voulu. Le Fonds d'affectation spéciale pourra alors aider à les déployer à un coût raisonnable et en toute simplicité. Sur la base de ces conclusions, et après de nombreuses délibérations internes, le Comité a conclu qu'à court terme (5 à 10 ans), il est préférable d'utiliser les spectromètres Dobson et, dans la mesure du possible, le spectromètre Brewer pour effectuer des mesures dans les pays en développement et les pays en transition. Il a donc été décidé que pour le Fonds d'affectation spéciale, dont les ressources financières sont limitées, la meilleure voie à suivre au cours de l'année à venir est de contribuer à la rénovation et au déploiement des spectromètres Dobson placés à disposition par les institutions qui les mettent « à la retraite ». Il a également été décidé que les meilleurs emplacements pour les instruments Dobson disponibles devraient être soigneusement étudiés en fonction du besoin de données, de l'infrastructure disponible et des compétences techniques des proposants. Le Fonds d'affectation spéciale devrait continuer à soutenir la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux activités d'intercomparaison régulièrement menées pour la mesure de l'ozone.

## **C. Favoriser le resserrement des liens avec les instituts et réseaux scientifiques mondiaux, afin de développer les capacités et d'acquérir de nouvelles connaissances pour les activités envisagées par le Comité consultatif**

26. Le Comité consultatif a continué de favoriser le resserrement des liens avec des organismes compétents et concernés. C'est là le résultat principalement de l'engagement des membres du Comité auprès de diverses institutions scientifiques et de leur participation à des réseaux mondiaux. Les réunions scientifiques internationales, qui auraient constitué une autre occasion de resserrer les liens, n'ont en substance pas été accessibles au cours des 18 derniers mois dû à la pandémie de COVID-19. Néanmoins, le Comité a établi de bonnes relations avec certaines des principales organisations internationales traitant de la dimension scientifique de la couche d'ozone, comme SPARC (processus stratosphériques et leur rôle dans le climat) et son Programme mondial de recherche sur le climat, la Commission internationale de l'ozone et le programme VAG de l'OMM. En outre, les membres du Comité continuent d'entretenir une bonne collaboration avec les institutions de divers pays qui traitent de la dimension scientifique de la couche d'ozone.

## **D. Élaboration d'un plan stratégique de mobilisation de ressources publiques et financières ainsi que de contributions en nature pour le Fonds d'affectation spéciale**

27. Le Comité consultatif a consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'élaboration d'un document, transformé en brochure<sup>17</sup>, pouvant être utilisé pour attirer des fonds provenant d'organismes non gouvernementaux. Les membres du Comité ont également passé en revue leurs liens avec divers organismes nationaux et institutions non gouvernementales et ont envoyé la brochure à leurs contacts respectifs. Des réunions téléphoniques et des réunions spéciales ont été organisées avec

<sup>17</sup> <https://ozone.unep.org/sites/default/files/Vienna-Convention-brochure.pdf>.

ces contacts. Après avoir consacré du temps et des efforts à la question, il est apparu clairement que la collecte de ressources financières en dehors des attributions du Protocole de Montréal exige du personnel spécialisé, formé à la collecte de fonds. Les membres du Comité étant dans l'ensemble peu familiarisés avec ce type d'activités, il a été décidé que ces démarches seraient abandonnées, à moins que le PNUE et ses organismes affiliés soient en mesure de fournir les capacités requises.

28. Outre les actions précitées, le Comité a élaboré des lignes directrices pour l'évaluation des propositions soumises, en mettant notamment l'accent sur la nécessité d'un partage des coûts encourus au titre de l'activité et sur la garantie de durabilité du projet une fois le capital de départ octroyé par le Fonds d'affectation spéciale, ce qui implique un engagement continu à soumettre des données au Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet. De surcroît, le Comité s'est efforcé d'associer les besoins des pays en développement et des pays en transition à l'expertise des pays développés et, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ozone, a créé des pages Web pertinentes concernant le Fonds d'affectation spéciale et ses activités.

29. Le président du Comité consultatif présentera les progrès accomplis par le Comité dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la décision XI/2 à la deuxième partie de la douzième réunion de la Conférence des Parties, en octobre 2021.

## **E. Action prévue**

30. Lors de la deuxième partie de sa douzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention de Vienne devrait examiner l'état du Fonds d'affectation spéciale et les travaux du Comité consultatif, y compris la mise en œuvre de la stratégie à long terme et du plan d'action à court terme pour le Fonds d'affectation spéciale, et prendre les mesures voulues.